FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AUDE

DECISION N°- FDC11-056-NON CONSTITUABLE-2024-PAYRA SUR L'HERS

Suite au déroulement de l'enquête sur les terrains à soumettre à l'action de l'Association Communale de Chasse de PAYRA SUR L'HERS.

Le Président de la Fédération des Chasseurs de l'Aude,

VU les articles L 422-2 à L 422-23 du Code de l'Environnement ;

VU les articles R 422-1 à R 422-68 du Code de l'Environnement fixant les conditions de constitution des associations communales de chasse agréées.

Vu le décret du 23 décembre 2019 relatif aux missions de service public des fédérations de chasseurs concernant les ACCA et les plans de chasse individuels ;

VU l'arrêté ministériel du 16 janvier 1986, ordonnant la création d'une association communale de chasse agréée dans les communes de l'AUDE.

VU le résultat de l'enquête prévue par l'article L 422-8 du Code de L'Environnement qui s'est déroulée du Vendredi 06 Octobre 2023 au matin jusqu'au Vendredi 08 Décembre 2023 au soir.

SUR proposition du Président de la Fédération des Chasseurs de l'Aude

DECIDE.

ARTICLE *1er* – La commune de **PAYRA SUR L'HERS** n'est pas constituable en ACCA.

ARTICLE 2 – Monsieur le maire de la commune de **PAYRA SUR L'HERS** est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 – Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le tribunal administratif de MONTPELLIER soit par courrier adressé au 6, rue Pitot – CS 99002 34063 MONTPELLIER CEDEX 02, soit par voie électronique sur le site : https://www.citoyens.telerecours.fr , dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision. Dans ce cas, le recours contentieux pourra être introduit dans les deux mois suivant la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours emporte le rejet de cette demande).

ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera publié au répertoire des actes officiels de la Fédération des Chasseurs de l'Aude.

Badens, le 30/09/2024

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aude

BASTIE Yves,

Président.